

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

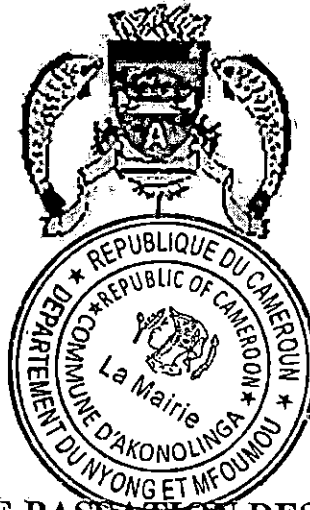
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET  
MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

BP 38 AKONOLINGA



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND MFOUMOU  
DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

INTERNAL COMMISSION  
PUBLICS CONTRACTS

PO BOX 38 AKONOLINGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS  
AUPRES DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

**DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C-  
AKGA/CIPM/2018 DU 1er Mars 2018,  
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL  
DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOZE  
DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA;  
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.  
(Procédure d'urgence)**

FINANCEMENT : BIP MINSANTE Exercice 2018

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
CENTRE REGIONAL DE REGULATION DU CENTRE  
Courrier Arrivée N° 214  
Date. 07 MAR 2018

**IMPUTATION : 52 40 531 07 641104 2272 611 / IT04828**

# TABLE DES MATIERES

PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER (LIS).....	3
PIECE N°I : AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR UNE DEMANDE DE COTATION (AAO).....	5
PIECE N°II : RÉGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	9
PIECE N°III : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP).....	14
PIECE N°IV : DESCRIPTIFS DES FOURNITURES (DF).....	21
PIECE N°V : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU).....	23
PIECE N°VI : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DEQ).....	26
PIECE N°VII: MODELES D'ANNEXES.....	28
PIECE N°VIII: PROJET DE LETTRE-COMMANDE .....	33
PIECE N° IX:LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS .....	37.

**PIECE N°0**

**LETTRE D'INVITATION A  
SOUSSIONNER  
(LIS)**

# **LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

**La Demande de Cotation N°001/DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 1<sup>er</sup> Mars 2018, Relative à l'équipement en matériel médical du CSI DE NKOZE dans la Commune d'Akonolinga ; Département du Nyong et Mfoumou.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Maire de la Commune D'AKONOLINGA (Autorité Contractante), lance un Dossier de Consultation relatif pour **l'équipement en matériel médical du CSI de NKOZE dans la Commune D'AKONOLINGA ; Département du Nyong et Mfoumou.**

Cette fourniture est constituée d'un lot unique et la lettre-commande sera attribuée après dossier de consultation national ouvert, au soumissionnaire ayant présenté l'offre répondant pour l'essentiel aux stipulations du dossier de consultation et évaluée la moins-disante.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires de ces équipements que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **22 Mars 2018 à 11 Heures** à la Commune D'AKONOLINGA.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé au cas où votre offre serait retenue.

Ces équipements sont à livrer au **Centre de Santé Intégré de NKOZE dans la Commune d'AKONOLINGA** dans un délai d'un (01) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la Lettre-Commande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

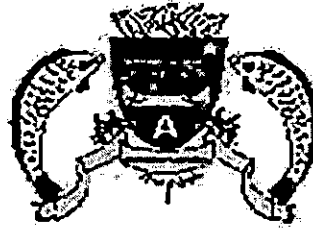
Fait à Akonolinga le .....

**PIECE N°I**

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE  
DEMANDE DE COTATION (ACDC)**

*(A publier par voie de presse et/ou d'affichage)*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
REGION DU CENTRE  
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU  
COMMUNE D'AKONOLINGA  
SECRETARIAT GENERAL  
BP 38 AKONOLINGA



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
CENTRE REGION  
NYONG AND MFOUMOU DIVISION  
AKONOLINGA COUNCIL  
SECRETARY GENERAL  
PO BOX 38 AKONOLINGA

**AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 1<sup>er</sup> Mars 2018,  
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE  
INTEGRE DE NKOZE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT  
DU NYONG ET MFOUMOU.  
(Procédure d'urgence)**

**1- Objet de l'Appel d'Offres :**

Dans le cadre de l'exécution des projets d'investissements publics pour le compte de l'Exercice Budgétaire 2018, le **Maire de la Commune d'Akonolinga**, Autorité Contractante, lance une Demande de Cotation, comprenant un (01) lot unique, pour l'équipement en Matériel Médical du Centre de Sante Intégré (CSI) de NKOZE dans la Commune d'Akonolinga, Département du Nyong et Mfoumou.

**2- Consistance des travaux :**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation concernent l'équipement en Matériel Médical du Centre de Sante Intégré (CSI) de NKOZE.

**3- Participation et origine :**

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute Entreprise de travaux publics de droit Camerounais.

**4- Financement :**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Santé Publique, Exercice 2018 et financé à hauteur de huit millions (8 000 000) F CFA, suivant l'imputation et l'Autorisation de dépense : 52 40 531 07 641104 2272 611 / IT04828.

**5- Consultation du dossier d'Appel d'Offres :**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville d'Akonolinga, Service de la Passation des Marchés, quartier EKAM.

**6- Acquisition du dossier d'appel d'Offres**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville d'Akonolinga, **Secrétariat Général de la Mairie d'Akonolinga**, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **SEIZE MILLE (16.000) F CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payable à la **Recette Municipale d'Akonolinga**.

**7- Remise des offres :**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie d'Akonolinga (Service de la Passation des Marchés) au plus tard le **22 Mars 2018 à 11 Heures** et devra porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/C-AKGA/SG/CIPM/2018 DU 1<sup>er</sup> Mars 2018, POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOZE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**8- Ouverture des Offres :**

L'ouverture des plis se fera en **(01) temps**. L'ouverture des pièces Administratives Techniques et des Financières aura lieu le **22 Mars 2018 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akonolinga (CIPM), située au quartier EKAM, à l'Hôtel de ville d'Akonolinga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée**.

**9- Délai d'exécution**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **Deux (02) mois**.

**10- Principaux critères éliminatoires :**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Dossier Administratif incomplet ou non conforme (*sous réserve des dispositions du point I de la circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics*) (**oui ou non**) ;
- Fausses déclarations ou présence des pièces falsifiées (*la CIPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux*) (**oui ou non**) ;
- Dossier technique ou/et financier incomplet (**hors mis les références de l'entreprise**) (**oui ou non**) ;
- Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié (**oui ou non**) ;
- Non-respect des modèles joints en annexe (**oui ou non**) ;
- Non satisfaction d'au moins **70% des critères de qualification** (**oui ou non**).

**11- Principaux critères de qualification :**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- La présentation générale de l'Offre (**oui/non**)
- 2- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières : présentation d'une attestation de solvabilité de montant au moins égal à 10.000.000 FCFA (**oui/non**) ;
- 3- Attestation de visite des lieux signée sur l'honneur avec un rapport descriptif accompagné des photos (**oui/non**) (Modèle joint) ;
- 4- La conformité des fournitures aux spécifications techniques (**oui/non**) ;
- 5- Planning de livraison des fournitures (**oui/non**) ;
- 6- Exécution au cours des deux dernières années d'au moins deux (02) marchés de travaux similaires ayant chacun un montant supérieur ou égal à 8 millions FCFA TTC, joindre PV de réception des travaux (**oui ou non**).

**12- Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre financière la moins disante, conforme pour l'essentiel des prescriptions du dossier de Demande de Cotation, ayant satisfait à 100% les critères éliminatoires et à 70% des critères de qualifications.

12- Nombre maximum de lots : lot unique

13- Durée de validité des Offres :

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

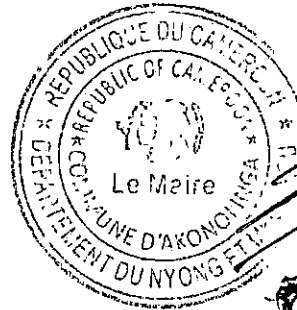
14- Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie d'Akonolinga, Service de la Passation des Marchés.

Fait à Akonolinga le **26 FEV 2018**  
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA

AMPLIATIONS :

- DDMAP-NM;
- SDPE-NM;
- ARMP/CE;
- CIPM/AKGA;
- AFFICHAGE;
- ARCHIVES/CHRONO.



*Dr. Essama Joseph*  
Médecin  
Chevalier de l'Ordre de la Valeur

**PIECE N°II**

**REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL A  
CONSULTATION(RGAC)**

## **DISPOSITIONS GENERALES**

### **1.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Contenu du dossier de consultation**

- 1.1 Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) La lettre d'invitation à soumissionner,
  - (b) Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres,
  - (c) Les spécifications techniques de la fourniture,
  - (d) Le bordereau descriptif et quantitatif,
  - (e) Le modèle de soumission,
  - (f) Le projet de lettre commande,
  - (g) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

### **1.2 – PREPARATION DES OFFRES**

#### **Article 2 – Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en français ou en anglais.

#### **Article 3 – Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée et signée,
- (b) Le bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.

#### **Article 4 – Offre**

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- (a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- (b) taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des travaux dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des travaux qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de lettre commande.

#### **Article 5 – Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

#### **Article 6 – Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour la période (à préciser, entre 30 et 90 jours).

### **1.3 – DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 – Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et

- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

#### **Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard le **22 Mars 2018 à 11 Heures** comme indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

### **1.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 – Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

9.1 La Commission de Passation des Marchés placées auprès de l'Autorité Contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 10 – Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

### **1.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

#### **Article 11 – Attribution de la lettre-commande**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

#### **Article 12 – Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre-commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande
- d) Le délai de livraison.

#### **Article 13 – Signature de la lettre-commande**

Dans les **quinze (15) jours** suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par l'Autorité Contractante et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

#### **Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande,
- (b) et est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents,
- (c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

**Article 15** : Présentation générale.

**A- ETABLISSEMENT DES OFFRES**

Les offres sont établies en **sept (07) exemplaires** et doivent être conformes aux prescriptions du dossier de consultation.

**B- PRESENTATION**

Les plis contenant les offres sans l'identification du soumissionnaire ou de l'Entreprise seront présentés dans une enveloppe anonyme fermée et portant la mention

**B-1 L'enveloppe extérieure**

La soumission ainsi que toutes les pièces l'accompagnant devra être remis en **sept (07) exemplaires** dont 01 original et 06 copies.

Chaque soumissionnaire présentera son dossier à l'intérieur d'une enveloppe extérieure cachetée portant la mention :

**DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 1<sup>er</sup> MARS 2018, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOZE DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKONOLINGA; DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU.**

*< A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement >*

**B-2 L'enveloppe intérieure**

L'enveloppe sera unique contiendra le dossier administratif et financier de l'entreprise constituée des pièces ci-après :

Pièces	Désignation
A1	Déclaration d'intention de soumissionner suivant modèle DAO signée, datée et timbrée
A2	Quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres
A3	Copie légalisée de la carte de contribuable
A4	Copie légalisée de la patente en cours de validité : chiffre d'affaire au moins égal à 10 millions
A5	Copie légalisée du certificat d'imposition ou bordereau de situation fiscale
A6	Copie légalisée de l'Attestation de non faillite
A7	Une expédition du registre du commerce
A8	Copie légalisée de l'attestation de recouvrement ou de non redevance

A9	Attestation de soumission CNPS
A10	Attestation de Domiciliation Bancaire
A11	Attestation et plans de localisation légalisés de l'Entreprise
A12	Attestation de non exclusion délivrée par l'ARMP
A13	La soumission signée, daté et timbrée conformément au modèle joint
A14	Le cadre du détail estimatif complété paraphé et signé
A15	Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres paraphé et signé à la dernière page

**PIECE N°III**  
**CAHIER DES CLAUSES**  
**ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**  
**(CCAP)**

## **CHAPITRE I GENERALITES**

### **Article 1<sup>er</sup> – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande a pour objet l'équipement en matériel médical du CSI DE NKOZE dans la Commune d'Akonolinga ; Département du Nyong et Mfoumou. La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### **Article 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande est passée suivant la Procédure d'urgence.

### **Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le détail estimatif,
- le bordereau descriptif quantitatif.

### **Article 4 – TEXTES GENERAUX**

La présente lettre-commande est soumise :

1. à la loi N° 2017/021 du 20 Décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
2. au décret N° 2000/155 du 30 Juin 2000 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 95/101 du 09 Juin 1995 ;
3. au décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
4. au décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. au décret N°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à son application ;
6. au décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
7. au décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. au décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
9. à l'arrêté N°093/CAB/PM du 05 Novembre 2003 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'Appel d'Offres ;

10. à l'arrêté N° 032/CAB/PM du 28 Février 2003 fixant les modalités d'application de la demande de cotation ;
11. à la circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
12. à la circulaire N°003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;
13. à la circulaire N°003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
14. à la circulaire N°0001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
15. à la circulaire N°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2018 ;
16. Les normes en vigueur.

#### **Article 5 – ATTRIBUTIONS**

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- **le Maître d'Ouvrage** : Maire de la Commune D'AKONOLINGA;
- **Le Chef Service du Marché est** : Secrétaire de la Commune D'AKONOLINGA;
- **L'Ingénieur est** : le Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat du Nyong et Mfoumou;
- **L'Autorité Contractante est** : le Maire de la Commune D'AKONOLINGA ;
- **Le Contrôle est assuré par** : la Brigade de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics du Nyong et Mfoumou ;
- **L'Administration bénéficiaire** : Représentation MINSANTE
- Le mot « **Prestataire** » désigne la ou les personnes, firmes ou sociétés dont la soumission a été acceptée.
- Les « **fournitures** » désignent **l'équipement en matériel médical du CSI DE NKOZE dans la Commune d'Akonolinga; Département du Nyong et Mfoumou.**
- Le mot « **Approuvé** » signifie approuvé par écrit et comprend la confirmation écrite subséquente d'une approbation verbale antérieure.

#### **NANTISSEMENT**

1. - L'autorité chargée de l'ordonnancement est: **Le Receveur Municipal auprès de la Commune D'AKONOLINGA ;**
2. - L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **Le Maire de la Commune D'AKONOLINGA ;**

3. - L'organisme ou le responsable chargé du paiement est: **le Receveur auprès de la Commune D'AKONOLINGA ;**
4. - Les responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché sont : **le Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat du Nyong et Mfoumou et le Maire de la Commune d'AKONOLINGA.**

#### **Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à **d'Un (01) mois** à compter de la date de notification de la présente lettre commande.

Les livraisons se feront au **Centre de Santé Intégré de NKOZE dans la Commune D'AKONOLINGA; Département du Nyong et Mfoumou.**

#### **Article 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur fait élection de domicile

à : .....

B. P. : .....

TEL. : .....

FAX : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **CHAPITRE II**

### **EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

#### **Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de..... (l'Ingénieur voir article 5)..... et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

#### **Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, livraison, l'installation, les frais de recette technique et d'assurance.

#### **Article 10 – DESCRIPTION DES FOURNITURES**

Les prestations comprennent la fourniture de l'équipement en matériel médical du **CSI DE NKOZE dans la Commune d'AKONOLINGA; Département du Nyong et Mfoumou.**

#### **Article 11 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR**

#### **Article 12 – RECEPTION DES FOURNITURES**

Le Chef Service du Marché fixera la date de la réception à la date proposée par le prestataire avec une commission composée comme suit :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- **Rapporteur** : l'Ingénieur et le spécialiste du matériel médical invité ;

**- Membres :**

- ✓ L'Autorité Contractante ou son représentant ;
- ✓ Le Chef Service du Marché ou son représentant ;
- ✓ L'Administration bénéficiaire ;
- ✓ La Délégation Départementale MINMAP-NM ;
- ✓ Le Comptable Matières ;
- ✓ Tout autre personne invitée per le président en raison de ses compétences ;
- ✓ Le Prestataire de service.

Le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins **dix (10) jours** ayant la date de la réception. Il est tenu d'assister ou de se faire représenter car, son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La commission vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

**Article 13 – GARANTIE**

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

**Article 14 – ASSURANCE**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur CAF des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tous risques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être désigné comme bénéficiaire.

### **CHAPITRE III**

#### **DISPOSITIONS FINANCIERES**

**Article 15 – GENERALITES – PRIX**

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

#### **Article 16 – MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de : (Montant en chiffres).....  
.....F CFA TTC (Montant en lettres).....  
.....

FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

#### **Article 17 – MODALITES DE PAIEMENT**

##### **17.1 Avance de démarrage**

Dès la notification du marché au fournisseur, un acompte correspondant à (pourcentage à préciser et ne pouvant excéder 20 % du montant de la lettre-commande, toutes taxes comprises) peut être accordé au titulaire de la lettre-commande, sur sa demande.

Cet acompte est cautionné à cent pour cent (100 %) par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

La main levée de cette caution est délivrée à la réception de toutes les fournitures objet de la présente lettre-commande.

##### **17.2 Echelonnement des Paiements**

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutées et déduction faite de l'acompte.

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

#### **Article 18 – DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N° .....ouvert auprès de la (Nom de la Banque) .....  
.....au nom de (Fournisseur).....

#### **Article 19 – REGIME FISCAL**

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage ou (du Maître d'Ouvrage Délégué).

#### **Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

### **CHAPITRE IV**

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

##### **Article 21 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés au soin du prestataire.

##### **Article 22 – LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

#### **Article 23 – RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

#### **Article 24 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

**PIECE N°IV**  
**DESCRIPTIFS DES FOURNITURES (DF)**

## CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT)

Les prestations d'équipement du présent Marché comprennent :

N°	DESIGNATION	DESCRIPTIONS TECHNIQUES
101	CHARIOT DE SOIN 600 X 400	CHARIOT DE SOIN
102	STETOSCOPE DE LITTMANN CLASSIC	STETOSCOPE
103	TENSIOMETRE VALQUEZ LAUBRY SPENGLER CLASSIC	TENSIOMETRE
104	LIT D'HOSPITALISATION AVEC RELEVÉ BUSTE ET JAMBE	LIT D'HOSPITALISATION
105	MATELAS DE LIT D'HOSPITALISATION	MATELAS
106	PISSETTE 250ML	PISSETTE
107	STERILISATEUR (POUPINELLE 28 A 30L)	POUPINELLE 28 A 30L
108	TAMBOUR INOX 340MMx340MM	TAMBOUR INOX 340MMx340MM
109	TAMBOUR INOX 340MMx390MM	TAMBOUR INOX 340MMx390MM
110	TAMBOUR INOX 240MMx240MM	TAMBOUR INOX 240MMx240MM
111	BASSIN DE LIT EN PLASTIQUE AVEC COUVERCLE	BASSIN DE LIT
112	BOITE D'ACCOUCHEMENT COMPLETE	BOITE D'ACCOUCHEMENT COMPLETE
113	LAMPE D'EXAMEN	LAMPE D'EXAMEN
114	FEATHOSCOPE DOPPLER	FEATHOSCOPE DOPPLER
115	ESCABEAU IMPORTE	ESCABEAU

**PIECE N°V**  
**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**(BPU)**

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Montant HT/VA en chiffre
101	<p><b><u>CHARIOT DE SOIN 600 X 400</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de CHARIOT DE SOIN 600 X 400. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	
102	<p><b><u>STETOSCOPE DE LITTMANN CLASSIC</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de STETOSCOPE DE LITTMANN CLASSIC. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	
103	<p><b><u>TENSIOMETRE VALQUEZ LAUBRY SPENGLER CLASSIC</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de TENSIOMETRE VALQUEZ LAUBRY SPENGLER CLASSIC. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris</p>	
104	<p><b><u>LIT D'HOSPITALISATION AVEC RELEVÉ BUSTE ET JAMBE</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de LIT D'HOSPITALISATION AVEC RELEVÉ BUSTE ET JAMBE. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	
105	<p><b><u>MATELAS DE LIT D'HOSPITALISATION</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de MATELAS DE LIT D'HOSPITALISATION. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	
106	<p><b><u>PISSETTE 250ML</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de PISSETTE 250ML. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	
107	<p><b><u>STERILISATEUR (POUPINELLE 28A30L)</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de STERILISATEUR (POUPINELLE 28A30L). Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	
108	<p><b><u>TAMBOUR INOX 340MMX340MM</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de TAMBOUR INOX 340MMX340MM. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	
109	<p><b><u>TAMBOUR INOX 340MMX390MM</u></b> Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de TAMBOUR INOX 340MMX390MM. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____ Francs CFA</p>	

110	<p><b><u>TAMBOUR INOX 240MMX240MM</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de TAMBOUR INOX 240MMX240MM. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____  Francs CFA</p>	
111	<p><b><u>BASSIN DE LIT EN PLASTIQUE AVEC COUVERCLE</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de BASSIN DE LIT EN PLASTIQUE AVEC COUVERCLE. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____  Francs CFA</p>	
112	<p><b><u>BOÎTE D'ACCOUCHEMENT COMPLETE</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de BOÎTE D'ACCOUCHEMENT COMPLETE. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____  Francs CFA</p>	
113	<p><b><u>LAMPE D'EXAMEN</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de LAMPE D'EXAMEN. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____  Francs CFA</p>	
114	<p><b><u>FEATHOSCOPE DOPPLER</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de FEATHOSCOPE DOPPLER. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____  Francs CFA</p>	
115	<p><b><u>ESCABEAU IMPORTE</u></b>  Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat à la fourniture de l'UNITE (U) de ESCABEAU IMPORTE. Il rémunère toutes les conditions de fourniture et de mise en place telles qu'elles sont décrits dans le " CCTP "y compris toutes sujétions. L'Unité (U) à _____  Francs CFA</p>	

**PIECE N°VI**  
**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**  
**(DEQ)**

N°	REFERENCE MERCURIALE	DESIGNATION	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total Marché
101		CHARIOT PANSEMENT AVEC POUBELLE	u	2		-
102		STETOSCOPE DE LITTMANN CLASSIC	u	3		
103		TENSIOMETRE VALQUEZ LAUBRY SPENGLER CLASSIC	u	3		-
104		LIT D'HOSPITALISATION AVEC RELEVE BUSTE ET JAMBE	u	7		-
105		MATELAS DE LIT D'HOSPITALISATION	u	7		
106		PISSETTE 250ML	u	6		
107		STERELISATEUR (POUPINELLE 28A30L)	u	1		
108		TAMBOUR INOX 340MMX340MM				-
109		TAMBOUR INOX 340MMX390MM	u	1		
110		TAMBOUR INOX 240MMX240MM	u	1		
111		BASSIN DE LIT EN PLASTIQUE AVEC COUVERCLE	u	13		
112		BOÎTE D'ACCOUCHEMENT COMPLETE	u	3		
113		LAMPE D'EXAMEN		2		-
114		FEATHOSCOPE DOPPLER		2		-
115		ESCABEAU IMPORTE		4		-
<b>MONTANT TOTAL HT</b>						-
<b>MONTANT IR (5,5%) ou 2,2 %</b>						-
<b>MONTANT TTC</b>						-
<b>MONTANT NET A PAYER</b>						-

**PIECE N°VII**  
**MODELES D'ANNEXES**

LETTRE DE SOUMISSION

**DEMANDE DE COTATION N° 001 /DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018  
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE NKOZE DANS  
LA COMMUNE D'AKONOLINGA ; DEPARTEMENT DU NYONG ET  
MFOUMOU**

Au Président de la Commission Interne de Passation des  
Marchés auprès de la Commune D'AKONOLINGA

Date: .....

M.....  
.....

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer.....  
.....  
.....

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de.....

F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.....

F CFA (en chiffres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de.....(nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le .....

Signature.....

Nom et qualité du signataire

pour le compte du candidat

## DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Domicilié : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

L'équipement en matériel médical du CSI DE NKOZE dans l'Arrondissement  
D'AKONOLINGA

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance de la  
**DEMANDE DE COTATION N° 001 /DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 1<sup>ER</sup> MARS  
2018 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE  
NKOZE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA ; DEPARTEMENT DU  
NYONG ET MFOUMOU**

Déclare par la présente, L'INTENTION DE SOUMISSIONNER pour cet appel  
d'Offres.

FAIT A AKONOLINGA, Le \_\_\_\_\_

Le Directeur Général

## ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Je soussigné Monsieur \_\_\_\_\_ ;

Directeur Général de l'entreprise \_\_\_\_\_ ;

Atteste avoir visité le site du projet d'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU  
CSI DE NKOZE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA ; Passée après Demande  
de Cotation N° 001 /DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018.

A l'issue de cette visite, les observations suivantes ont été relevées:

### A- OBSERVATIONS GENERALES

N° D'ORDRE	DESIGNATION	OBSERVATIONS

### B- OBSERVATIONS SPECIFIQUES

Préciser les écarts éventuels rencontrés par rapport à la DC, proposer et chiffrer s'il y a lieu, les améliorations techniques et économiques possibles.

- a-)
- b-)
- c-)

VISA DU COCONTRACTANT

VISA DU GESTIONNAIRE DE CREDIT

AKONOLINGA, LE \_\_\_\_\_

(1) Indiquer ci-dessus les quantités pour chaque tâche ainsi que les contraintes particulières liées à leur exécution.

**NB :** Cette fiche aussi bien que l'offre engage le soumissionnaire. Il ne pourra prétendre après, la non-connaissance du site pour d'éventuelles réclamations.  
Elle est une des pièces à fournir dans la DC.

## GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

<b>Présentation l'Offre :</b> - Un (01) pli unique	Oui ou non
<b>Présentation générale de l'offre : trois (03) critères</b> - Intercalaires en couleur - Reliure - lisibilité	Oui ou non Oui ou non Oui ou non
<b>Le soumissionnaire sera évalué sur les critères : Douze (12) sous critères</b> 1. déclaration d'intention de soumissionner, 2. Attestation de non faillite, 3. Attestation de domiciliation bancaire, 4. Quittance d'achat du DC, 5. Copie légalisée de l'attestation de recouvrement ou de non redevance, 6. Attestation de non exclusion par l'ARMP 7. Attestation de soumission CNPS 8. Attestation Patente en cours, 9. Attestation et plan de localisation, 10. La soumission daté et timbrée conformément au modèle joint 11. Cadre du détail estimatif complété paraphé et signé 12. Le Bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres paraphé et signé à la dernière page,	Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non Oui ou non

**PIECE N°VIII**  
**PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

**LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/C-AKGA/CIPM/2018 DU \_\_\_\_\_**  
**Passée après Demande de Cotation N° 001 /DC/C-AKGA/CIPM/2018 DU 1<sup>er</sup>**  
**MARS 2018 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE**  
**NKOZE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA ; DEPARTEMENT DU**  
**NYONG ET MFOUMOU.**

**TITULAIRE:** \_\_\_\_\_  
 B.P: \_\_\_\_\_, Tel: (+237) \_\_\_\_\_  
 N° R.C : \_\_\_\_\_  
 N° Contribuable : \_\_\_\_\_  
 N° Compte: \_\_\_\_\_

**OBJET:** Pour L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CSI DE NKOZE DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA; DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

**LIEU:** CSI DE NKOZE

**DELAI D'EXECUTION** : Un(01) mois

**MONTANT EN FCFA** :

<b>TTC</b>	
<b>HTVA</b>	
<b>IR (2,2 ou 5,5%)</b>	
<b>Net à mandater</b>	

**FINANCEMENT** : BIP MINSANTE Exercice 2018  
**IMPUTATION** :

SOUSCRITE, LE \_\_\_\_\_  
 SIGNEE, LE \_\_\_\_\_  
 NOTIFIEE, LE \_\_\_\_\_  
 ENREGISTREE, LE \_\_\_\_\_

ENTRE : .....

Représenté par : .....

Ci-après désignée :

**« LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONOLINGA ) »**

D'UNE PART, ET

LA SOCIETE : .....

BP : .....

TEL. : .....

FAX : .....

Représentée par : .....

Ci-après désignée :

**« LE FOURNISSEUR »**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

# Sommaire

<b>Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....</b>	<b>14</b>
<b>Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières(CCTP).....</b>	<b>22</b>
<b>Titre III : Bordereau des Prix Unitaires(BPU).....</b>	<b>23</b>
<b>Titre IV : Détail Estimatif (DE).....</b>	<b>26</b>

PAGE.....ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°\_\_\_\_\_/ LC/ C-AKGA/CIPM/2018  
DU \_\_\_\_\_

APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE : (Raison sociale et adresse du Fournisseur)

.....

POUR LA FOURNITURE.....

DELAI D'EXECUTION : .....

Montant de la Lettre-Commande en FCFA:

<b>TTC</b>	
<b>HTVA</b>	
<b>IR (2.2 OU 5.5%)</b>	
<b>Net à mandater</b>	

<p>Lue et acceptée par le Cocontractant.</p>          <p>AKONOLINGA, le.....</p>	<p>Signée l'Autorité Contractante</p>          <p>AKONOLINGA, le.....</p>

**PIECE N° IX:**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS  
BANCAIRES ET ORGANISMES  
FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE  
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES  
MARCHES PUBLICS.**

***LISTE DE BANQUES AGREEES PAR LE MINFI POUR DELIVRER LES  
CAUTIONS EXIGEEES DANS LES MARCHES PUBLICS***

- Afriland First Bank ( FIRST BANK)
- Atlantic BankS (AMITY)
- Banque Internationale du Cameroun pour le l'Epargne et le Crédit (BICEC)
- Citi Bank Cameroun (CITI-C)
- Société Commerciale de Banque Cameroun (CA SCB)
- Comercial Bank Cameroon (CBC)
- Société Générale Cameroun (SGC)
- National Financial Credit Bank (NFC-BANK)
- Union Bank of Cameroon (UBC)
- Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
- Ecobank Cameroun (ECOBANK)
- Union Bank of Africa (UBA)